

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil du 13/12/2022

1. Délibération modificative du budget n°3 ;
2. Délibération pour paiement des factures avant le vote du budget 2023 ;
3. Urbanisme ;

Présents : Mmes Claude COMET, Diane BERGEOT, Paulette JOURDAN, Nicole NOËL, Sandy PAILLAT MM. Jean-François BIJOT, Michel FAQUIN, Thomas GONTHIER, Jean-Claude HENRY, Georges MALACRIDA, Patrick VERNAY, Christian VILADRICH

Excusés : M. Patrick ARALDI (pouvoir à T. GONTHIER) Xavier DANHEUX (pouvoir à C. COMET), Sylvain DE FAZIO (pouvoir à JF BIJOT)

Absents : MM. William BLANCAFORT, Thierry CAILLOT, Martine MOINE

Secrétaire de séance : M. Jean-François BIJOT

Le conseil est ouvert à 18H05 et clos à 18H35

Approbation du compte rendu de la séance du 13/12/2022

Le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2022 n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité.

1. Délibération modificative du budget n°3

M. Jean-François BIJOT, adjoint en charge des finances, porte à la connaissance du Conseil le mail du 20/12 de la trésorerie indiquant le besoin d'une décision modificative concernant le résultat de fonctionnement 2021 repris au budget 2022. Cette somme aurait dû être prévue au budget au compte 1068 en recettes d'investissement.

Il s'agit d'une régularisation d'écritures n'affectant pas les résultats 2022.

En vertu des dispositions de l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales, les décisions modificatives doivent être adoptées avant le 31 décembre pour les crédits d'investissement.

Sur proposition de la trésorerie, la décision modificative portant augmentation de crédits suivante est proposée :

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		202 833,84		202 833,84
Excédents de fonctionnement capitalisés			1068	202 833,84
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	202 833,84		
TOTAUX EG AUX - INVESTISSEMENT		202 833,84		202 833,84

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la décision modificative proposée ci-dessus
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à la trésorerie de la commune et M. le Sous-Préfet

2. Délibération pour paiement des factures avant le vote du budget 2023

M. Jean-François BIJOT, adjoint aux finances explique au conseil que les factures d'investissement émises avant le vote du budget 2023 doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal autorisant leur paiement avant le vote du budget 2023.

Factures concernant le projet du pôle culturel :

- Cabinet Jacques Gerbes pour un montant de 4456€ TTC.
- B3E pour un montant de 561.37€ TTC.
- Alpha Sol pour un montant de 2340€ TTC

Autre facture :

- Modification du PLU pour un montant estimé à 10 000€

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **Accepte** le paiement de factures ci-dessous avant le vote du budget 2023 ;
- Cabinet Jacques Gerbes pour un montant de 4456€ TTC.
- B3E pour un montant de 561.37€ TTC.
- Alpha Sol pour un montant de 2340€ TTC.
- Modification du PLU pour un montant estimé à 10 000€

Dit que les sommes ci-dessus seront crédités dans budget 2023 en compte 20 et 23 ;

3. Urbanisme

Ont été autorisés les travaux suivants (déclaration préalable) :

- LELIEVRE Olivier par SOLEIL VERT DE FRANCE – Route du Chenay – pour la pose de panneaux photovoltaïques
- HALARY Philippe par AVENIR CONCEPT SOLAIRE – Route de Panama - pour la pose de panneaux photovoltaïques
- VALLIN Anthony – Impasse sous Montpellaz – pour la pose d'une clôture
- SEBILLOTTE Eric – Ancien Chemin de Parves – pour la pose d'une serre de jardin
- JACOBS Tom – Chemin sur la Rivoire – pour la construction d'une piscine
- BANJAC Maryline – Chemin du Torne – pour la construction d'un abri de jardin

Ont été autorisés les permis de construire suivants :



Parves-et-Nattages

Compte-rendu de conseil municipal

2022

Mairie : 04 79 81 27 54

mairie@parvesetnattages.fr

DURY Gilles – Chemin de l’Eglise – permis modificatif

LAPETOULE Kevin – Chemin du Torne – permis modificatif

PHILIPON Grégoire - chemin du Mollard- pour la construction d’une maison individuelle